



République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MIEUSSY

CONSEIL MUNICIPAL
4 septembre 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 9 septembre 2025

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025-07-01	Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07-02	Admission en non-valeur	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés 12 pour - 1 abstention -
2025-07-03	Subvention aux investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone – CD74	Adoptée à l'unanimité
2025-07-04	Adoption de la Convention de Partenariat avec l'Association de Protection Civile de Haute-Savoie (APC 74) dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde	Adoptée à l'unanimité
2025-07-05	Location de terrains agricoles au lieu-dit « Chintry-Sud » Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07-06	Location de terrains agricoles au lieu-dit « Serravaz » Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07--07	Location de terrains agricoles au lieu-dit « Les Evernettes » Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07-08	Location de terrains agricoles au lieu-dit « La Mouillette » Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07-09	Location de terrains agricoles au lieu-dit « Les Emonanches-Est » Année 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07-10	Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale – Programme 2026	Adoptée à l'unanimité
2025-07-11	Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents	Adoptée à l'unanimité
2025-07-12	Mise à disposition de personnel sur le temps méridien avec l'association « Les Petits montagnards »	Adoptée à l'unanimité
2025-07-13	Convention de servitude avec ENEDIS pour la réalisation d'un ouvrage électrique souterrain DECHAMP	Adoptée à l'unanimité
2025-07-14	Demandes de branchement au réseau public d'eau potable	Adoptée à l'unanimité

Fait à Mieussy, le 9 septembre 2025

Liste affichée en mairie et publiée sur
le site internet le 9 septembre 2025

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 																																																	
	L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																	
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN Votants : 16 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Présent Absent</th> <th colspan="2">Présent Absent</th> <th colspan="2">Présent Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td></td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent		FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓	BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓	CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓	GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille		DUVAL Peggy	✓	GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓	JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa				MERCIER Daniel		MAURE Nicolas	✓		
Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent																																														
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓																																													
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓																																													
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓																																													
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille		DUVAL Peggy	✓																																													
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓																																													
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa																																																
MERCIER Daniel		MAURE Nicolas	✓																																															
DELIBÉRATION N° 2025-07-01 Adoptée à l'unanimité																																																		
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025																																																		

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

Considérant le Conseil Municipal réuni en date du 24 juillet 2025 ;

Monsieur le Maire propose l’approbation du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l’unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

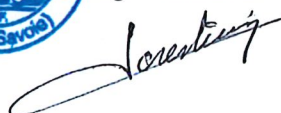
Peggy DUVAL



Le Maire,



Régis FORESTIER



République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀

Séance du 4 SEPTEMBRE 2025

🌀

L’an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s’est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 dont 3 excusés

Pouvoirs : 3 Daniel **MERCIER** ayant donné pouvoir à Sophie **CURDY**, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier **BOSSUT**, Nadine **MONTFORT** ayant donné pouvoir à Christine **BUCHARLES**

Absents : 3 Mélissa **BERTHAUD**, Nathalie **GILSON**, Cyrille **JEAN**

Votants : 16

Secrétaire de séance : Peggy **DUVAL**

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille		DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		

DELIBÉRATION N° 2025-07-02

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés 12 pour - 1 abstention -

FINANCES LOCALES – Budget général – admission en non-valeur

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1617-5 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu la demande du comptable public du Service de Gestion Comptable de Bonneville en date du 9 juillet 2025 relative à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 5 585,31€ pour le budget général de la commune de Mieussy ;

Une créance admise en non-valeur est une somme qui devait être perçue par une collectivité mais qui s'avère, après tentative de recouvrement, totalement ou partiellement irrécouvrable. L'admission en non-valeur permet de constater officiellement que la créance ne pourra plus être récupérée, pour différents motifs (insolvabilité du débiteur, disparition, montant trop faible, etc.).

Vu l'état détaillé des créances demeurrées irrécouvrables malgré les poursuites effectuées, ainsi que la répartition par débiteur et exercice concerné ;

Après exposé et avoir délibéré

Le Conseil municipal,

à la majorité absolue des suffrages exprimés (12 pour - 1 abstention)

- **CONSIDERE** que les créances détaillées en annexe, d'un montant total de 5 585,31€, sont reconnues irrécouvrables ;
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur ces créances, telles que détaillées dans la liste transmise par le comptable public (voir annexe), pour les motifs suivants : poursuite sans effet ou créance inférieure au seuil de poursuite ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le comptable public de la présente décision et de procéder aux écritures budgétaires appropriées ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,



Régis FORESTIER



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀 L’an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s’est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 dont 3 excusés Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN Votants : 16 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																																																			
<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MERCIER Daniel</td><td></td><td>✓</td></tr></table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier	✓		CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel		✓	<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr></table> <table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MONTFORT Nadine</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CUVILLIER Damien</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa		✓	MAURE Nicolas		✓		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine		✓	BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien	✓	
	Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓																																																																		
JANCART Didier	✓																																																																		
MERCIER Daniel		✓																																																																	
	Présent	Absent																																																																	
DUNAND Patrick	✓																																																																		
GILSON Nathalie		✓																																																																	
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																		
JEAN Cyrille		✓																																																																	
VERKARRE Sophie	✓																																																																		
BERTHAUD Mélissa		✓																																																																	
MAURE Nicolas		✓																																																																	
	Présent	Absent																																																																	
MOGEON Elise	✓																																																																		
MONTFORT Nadine		✓																																																																	
BUCHARLES Christine	✓																																																																		
DUVAL Peggy	✓																																																																		
CUVILLIER Damien	✓																																																																		
DELIBÉRATION N° 2025-07-03 Adoptée à l’unanimité	FINANCES LOCALES – Subvention aux investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone – CD74																																																																		

RAPPORTEUR : Madame Sophie CURDY, adjointe au Maire,

Vu la nécessité d'adapter les peuplements forestiers au changement climatique et de favoriser la captation de carbone,

Vu les pièces fournies (diagnostic, devis, document de gestion durable),

Vu la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie visant à soutenir ce type d'investissement ;

Après avoir exposé le projet suivant :

- Nature du projet : Plantation en enrichissement de 200 plants de Chêne sessile et de 200 plants de Pins laricio de Calabre, avec la mise en place de protections contre le gibier, sur la parcelle cadastrale H 379, lieu-dit « Les Bouticombes Sud ».
- Gestion et encadrement forestier : Office National des Forêts, référente : Caroline Mugniot, technicienne.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 074-217401835-20250904-DEL2025_0703-DE

S'LO

- Document de gestion : Document d'aménagement forestier 2018-2037.
- Diagnostic sylvo-climatique : réalisé le 24/06/2025.
- Montant total des travaux (HT) : 4 302€.
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental 74 : 2 581,20€.

Après exposé et avoir délibéré

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de plantation forestière décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 2 581,20€ auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet et au dépôt de la demande d'aide ;

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Peggy DUVAL



Régis FORESTIER



République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 dont 3 excusés

Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES

Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN

Votants : 16

Secrétaire de séance : Peggy DUVAL

Présent		Absent		Présent		Absent	
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓		
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine			✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓		
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille		DUVAL Peggy	✓		
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓		
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa					
MERCIER Daniel		MAURE Nicolas					

DELIBÉRATION N° 2025-07-04

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la Convention de Partenariat avec l'Association de Protection Civile de Haute-Savoie (APC 74) dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

RAPPORTEUR : Madame Christine GABARROU– Adjointe au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret du 27 février 2006 relatif à l'agrément de sécurité civile ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2009 portant agrément de sécurité civile pour la Fédération Nationale de Protection Civile ;

Vu le projet de convention d'aide et d'assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde entre la commune de Mieussy et l'Association de Protection Civile de Haute-Savoie présenté en Conseil Municipal ;

Il est exposé à l'assemblée que cette convention vise à formaliser la collaboration avec l'APC 74 afin de renforcer la préparation, la gestion et la réponse aux situations d'urgence sur le territoire communal, notamment en ce qui concerne :

- La mise à disposition de moyens humains et matériels,
- L'organisation et la coordination en cas d'événements majeurs,

- Le soutien logistique et l'assistance à la population.

Après exposé et avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention d'aide et d'assistance entre la Commune de Mieussy et l'Association de Protection Civile de Haute-Savoie telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre et à son renouvellement ;
- **PREVOIT** au budget communal les crédits nécessaires à la prise en charge des éventuels frais liés à l'exécution de la convention tels qu'indiqués dans celle-ci ;
- **DIFFUSE** la présente délibération, ainsi que la convention adoptée, à tous les partenaires concernés (Préfecture, SDIS, SAMU, Gendarmerie, Police Municipale, etc.) conformément à l'article 10 de ladite convention.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,

Régis FORESTIER



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀 L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 dont 3 excusés Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN Votants : 16 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																																																			
<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MERCIER Daniel</td><td></td><td>✓</td></tr></table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier	✓		CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel		✓	<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr></table> <table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MONTFORT Nadine</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CUVILLIER Damien</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa		✓	MAURE Nicolas		✓		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine		✓	BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien	✓	
	Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓																																																																		
JANCART Didier	✓																																																																		
MERCIER Daniel		✓																																																																	
	Présent	Absent																																																																	
DUNAND Patrick	✓																																																																		
GILSON Nathalie		✓																																																																	
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																		
JEAN Cyrille		✓																																																																	
VERKARRE Sophie	✓																																																																		
BERTHAUD Mélissa		✓																																																																	
MAURE Nicolas		✓																																																																	
	Présent	Absent																																																																	
MOGEON Elise	✓																																																																		
MONTFORT Nadine		✓																																																																	
BUCHARLES Christine	✓																																																																		
DUVAL Peggy	✓																																																																		
CUVILLIER Damien	✓																																																																		
DELIBÉRATION N° 2025-07-05 Adoptée à l'unanimité	Locations - Location de terrains agricoles au lieu-dit « Chintry-Sud » Année 2025																																																																		

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 26 septembre 2024 acceptant la location de terrains communaux agricoles, dont la désignation cadastrale suit, au profit du GAEC « Le Crêt » et fixant le montant de la location à 82.39 € pour l'année 2024 :

DESIGNATION CADATRALE DES TERRAINS LOUÉS				
Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Surface cadastrale
MIEUSSY	I	539	Chintry-sud	5 304 m ²

Calcul du loyer en appliquant la méthode officielle d'indexation sur l'indice national des fermages :

Loyer 2025 = Loyer 2024 x (Indice2025 / Indice 2024)

Avec les valeurs officielles :

- Loyer 2024 : 82,39 €
- Indice 2025 : 123,06
- Indice 2024 : 122,55

Le loyer indexé pour 2025 est donc : 82,73 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la location 2025.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la location des terrains communaux désignés ci-avant dans l'exposé au profit du GAEC « Le Crêt » sis à Mieussy, pour l'année 2025 ;
- **FIXE** le montant du loyer à 82.73 € conformément à l'indice de fermage 2025 ;
- **PRESCRIT** les clauses suivantes :
 - Les terrains devront être maintenus en bon état d'entretien ;
 - La sous-location de ces terrains n'est pas autorisée ;
 - La commune sera libre de disposer de ces terrains pour une autre utilisation d'intérêt général sans que les locataires puissent prétendre à obtenir des dommages et intérêts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,

Régis FORESTIER



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀 L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																												
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 dont 3 excusés Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN Votants : 16 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																													
<table> <tr><th colspan="2">Présent Absent</th></tr> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td>✓</td></tr> </table>	Présent Absent		FORESTIER Régis	✓	BOSSUT Xavier	✓	CURDY Sophie	✓	GAUDIN Jean-François	✓	GABARROU Christine	✓	JANCART Didier	✓	MERCIER Daniel	✓	<table> <tr><th colspan="2">Présent Absent</th></tr> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td>✓</td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td>✓</td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td>✓</td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td>✓</td></tr> </table> <table> <tr><th colspan="2">Présent Absent</th></tr> <tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td>✓</td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td>✓</td></tr> </table>	Présent Absent		DUNAND Patrick	✓	GILSON Nathalie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	JEAN Cyrille	✓	VERKARRE Sophie	✓	BERTHAUD Mélissa	✓	MAURE Nicolas	✓	Présent Absent		MOGEON Elise	✓	MONTFORT Nadine	✓	BUCHARLES Christine	✓	DUVAL Peggy	✓	CUVILLIER Damien	✓
Présent Absent																																													
FORESTIER Régis	✓																																												
BOSSUT Xavier	✓																																												
CURDY Sophie	✓																																												
GAUDIN Jean-François	✓																																												
GABARROU Christine	✓																																												
JANCART Didier	✓																																												
MERCIER Daniel	✓																																												
Présent Absent																																													
DUNAND Patrick	✓																																												
GILSON Nathalie	✓																																												
DESEQUELLES Séverine	✓																																												
JEAN Cyrille	✓																																												
VERKARRE Sophie	✓																																												
BERTHAUD Mélissa	✓																																												
MAURE Nicolas	✓																																												
Présent Absent																																													
MOGEON Elise	✓																																												
MONTFORT Nadine	✓																																												
BUCHARLES Christine	✓																																												
DUVAL Peggy	✓																																												
CUVILLIER Damien	✓																																												
DELIBÉRATION N° 2025-07-06 Adoptée à l'unanimité	Locations - Location de terrains agricoles au lieu-dit « Serravaz » Année 2025																																												

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 26 septembre 2024 acceptant la location de terrains communaux agricoles, dont la désignation cadastrale suit, au profit du GAEC « Le Fetteux » et fixant le montant de la location à 39.58 € pour l'année 2024 :

DESIGNATION CADATRALE DES TERRAINS LOUÉS				
Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance louée
MIEUSSY	A	44	Serravaz	13 297 m ²
MIEUSSY	A	45	Serravaz	2 963 m ²
MIEUSSY	A	55	Serravaz	3 m ²

Calcul du loyer en appliquant la méthode officielle d'indexation sur l'indice national des fermages :

Loyer 2025 = Loyer 2024 x (Indice2025 / Indice 2024)

Avec les valeurs officielles :

- Loyer 2024 : 39,58 €
- Indice 2025 : 123,06

- Indice 2024 : 122,55

Le loyer indexé pour 2025 est donc : 39.75 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la location de ces terrains pour l'année 2024.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la location des terrains communaux désignés ci-avant dans l'exposé au profit du GAEC « Le Fetteux » sis à Mieussy, pour l'année 2025 ;
- **FIXE** le montant du loyer à 39.75 € conformément à l'indice de fermage 2025 ;
- **PRESCRIT** les clauses suivantes :
 - Les terrains devront être maintenus en bon état d'entretien ;
 - La sous-location de ces terrains n'est pas autorisée ;
 - La commune sera libre de disposer de ces terrains pour une autre utilisation d'intérêt général sans que les locataires puissent prétendre à obtenir des dommages et intérêts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,

Régis FORESTIER



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀 L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 dont 3 excusés Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN Votants : 16 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																																																			
<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MERCIER Daniel</td><td></td><td>✓</td></tr></table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier	✓		CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel		✓	<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr></table> <table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MONTFORT Nadine</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CUVILLIER Damien</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa		✓	MAURE Nicolas		✓		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine		✓	BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien	✓	
	Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓																																																																		
BOSSUT Xavier	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																		
GAUDIN Jean-François	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓																																																																		
JANCART Didier	✓																																																																		
MERCIER Daniel		✓																																																																	
	Présent	Absent																																																																	
DUNAND Patrick	✓																																																																		
GILSON Nathalie		✓																																																																	
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																		
JEAN Cyrille		✓																																																																	
VERKARRE Sophie	✓																																																																		
BERTHAUD Mélissa		✓																																																																	
MAURE Nicolas		✓																																																																	
	Présent	Absent																																																																	
MOGEON Elise	✓																																																																		
MONTFORT Nadine		✓																																																																	
BUCHARLES Christine	✓																																																																		
DUVAL Peggy	✓																																																																		
CUVILLIER Damien	✓																																																																		
DELIBÉRATION N° 2025-07-07 Adoptée à l'unanimité	Locations - Location de terrains agricoles au lieu-dit « Les Evernettes » Année 2025																																																																		

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 26 septembre 2024 acceptant la location de terrains communaux agricoles, dont la désignation cadastrale suit, au profit du GAEC « Le Pré Jean-Pierre » et fixant le montant de la location à 142.47 € pour l'année 2024 :

DESIGNATION CADATRALE DES TERRAINS LOUÉS				
Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance louée
MIEUSSY	D	977	Les Evernettes	17 335 m²

Calcul du loyer en appliquant la méthode officielle d’indexation sur l’indice national des fermages :

Loyer 2025 = Loyer 2024 x (Indice2025 / Indice 2024)

Avec les valeurs officielles :

- Loyer 2024 : 142.47 €
- Indice 2025 : 123,06

- Indice 2024 : 122,55

Le loyer indexé pour 2025 est donc : 143.06 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la location de ces terrains pour l'année 2025.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la location des terrains communaux désignés ci-avant dans l'exposé au profit du GAEC « Le Pré Jean-Pierre » sis à Mieussy, pour l'année 2025 ;
- **FIXE** le montant du loyer à 143.06 € conformément à l'indice de fermage 2025 ;
- **PRESCRIT** les clauses suivantes :
 - Les terrains devront être maintenus en bon état d'entretien ;
 - La sous-location de ces terrains n'est pas autorisée ;
 - La commune sera libre de disposer de ces terrains pour une autre utilisation d'intérêt général sans que les locataires puissent prétendre à obtenir des dommages et intérêts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Peggy DUVAL



Régis FORESTIER



Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 074-217401835-20250904-DEL2025_0708-DE



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 dont 3 excusés Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN Votants : 16 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																																	
<table><thead><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr></thead><tbody><tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MERCIER Daniel</td><td></td><td>✓</td></tr></tbody></table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier	✓		CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel		✓	<table><thead><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr></thead><tbody><tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr></tbody></table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa		✓	MAURE Nicolas		✓
	Présent	Absent																																															
FORESTIER Régis	✓																																																
BOSSUT Xavier	✓																																																
CURDY Sophie	✓																																																
GAUDIN Jean-François	✓																																																
GABARROU Christine	✓																																																
JANCART Didier	✓																																																
MERCIER Daniel		✓																																															
	Présent	Absent																																															
DUNAND Patrick	✓																																																
GILSON Nathalie		✓																																															
DESEQUELLES Séverine	✓																																																
JEAN Cyrille		✓																																															
VERKARRE Sophie	✓																																																
BERTHAUD Mélissa		✓																																															
MAURE Nicolas		✓																																															
<table><thead><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr></thead><tbody><tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MONTFORT Nadine</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CUVILLIER Damien</td><td>✓</td><td></td></tr></tbody></table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine		✓	BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien	✓																																
	Présent	Absent																																															
MOGEON Elise	✓																																																
MONTFORT Nadine		✓																																															
BUCHARLES Christine	✓																																																
DUVAL Peggy	✓																																																
CUVILLIER Damien	✓																																																
DELIBÉRATION N° 2025-07-08 Adoptée à l'unanimité	Locations - Location de terrains agricoles au lieu-dit « La Mouillette » » Année 2025																																																

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 26 septembre 2024 acceptant la location de terrains communaux agricoles, dont la désignation cadastrale suit, au profit de M. Jean-Christophe BAUDEY et fixant le montant de la location à 47.75€ pour l'année 2024 :

DESIGNATION CADATRALE DES TERRAINS LOUÉS				
Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Surface cadastrale
MIEUSSY	F	1660	La Mouillette	5 485 m ²

Calcul du loyer en appliquant la méthode officielle d'indexation sur l'indice national des fermages :

Loyer 2025 = Loyer 2024 x (Indice2025 / Indice 2024)

Avec les valeurs officielles :

- Loyer 2024 : 47,75 €
- Indice 2025 : 123,06
- Indice 2024 : 122,55

Le loyer indexé pour 2025 est donc : 47,95 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la location de ces terrains pour l'année 2024.

Après exposé en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la location des terrains communaux désignés ci-avant dans l'exposé au profit M. Jean-Christophe BAUDEY sis à Mieussy, pour l'année 2025 ;
- **FIXE** le montant du loyer à 47.95 € conformément à l'indice de fermage 2025 ;
- **PRESCRIT** les clauses suivantes :
 - Les terrains devront être maintenus en bon état d'entretien ;
 - La sous-location de ces terrains n'est pas autorisée ;
 - La commune sera libre de disposer de ces terrains pour une autre utilisation d'intérêt général sans que les locataires puissent prétendre à obtenir des dommages et intérêts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,

Régis FORESTIER



République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 dont 3 excusés

Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES

Absents : 3 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Cyrille JEAN

Votants : 15 Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Secrétaire de séance : Peggy DUVAL

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille		DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa			
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		

DELIBÉRATION N° 2025-07-09 Adoptée à l'unanimité	Locations - Location de terrains agricoles au lieu-dit « Les Emonanches-Est » Année 2025
--	---

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 26 septembre 2024 acceptant la location de terrains communaux agricoles, dont la désignation cadastrale suit, au profit du GAEC « Le Coin » et fixant le montant de la location à 42.45 € pour l'année 2024 :

DESIGNATION CADATRALE DES TERRAINS LOUÉS				
Commune	Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance louée
MIEUSSY	F	437	Les Emonanches-Est	2 288 m²
MIEUSSY	F	2 056	Les Emonanches-Est	7 602 m²
MIEUSSY	F	2 062	Les Emonanches-Est	5 743 m²
MIEUSSY	F	2 076	Vers la Grange	402 m²

Calcul du loyer en appliquant la méthode officielle d'indexation sur l'indice national des fermages :

Loyer 2025 = Loyer 2024 x (Indice2025 / Indice 2024)

Avec les valeurs officielles :

- Loyer 2024 : 42,45 €
- Indice 2025 : 123,06
- Indice 2024 : 122,55

Le loyer indexé pour 2025 est donc : 42,63 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la location de ces terrains pour l'année 2025.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. Monsieur Xavier BOSSUT, 1^{er} adjoint au Maire, fait procéder au vote.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la location des terrains communaux désignés ci-avant dans l'exposé au profit du GAEC « Le Coin » sis à Mieussy, pour l'année 2025 ;
- **FIXE** le montant du loyer à 42.63 € conformément à l'indice de fermage 2025 ;
- **PRESCRIT** les clauses suivantes :
 - Les terrains devront être maintenus en bon état d'entretien ;
 - La sous-location de ces terrains n'est pas autorisée ;
 - La commune sera libre de disposer de ces terrains pour une autre utilisation d'intérêt général sans que les locataires puissent prétendre à obtenir des dommages et intérêts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Peggy DUVAL



Régis FORESTIER



République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀

Séance du 4 SEPTEMBRE 2025

🌀

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5 dont 3 excusés

Pouvoirs : 3 Daniel **MERCIER** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine **MONTFORT** ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES

Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD**, Nathalie **GILSON**,

Votants : 17

Secrétaire de séance : Peggy **DUVAL**

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa			
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas			

DELIBÉRATION N° 2025-07-10 Adoptée à l'unanimité	ENVIRONNEMENT - Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale – Programme 2026
---	--

RAPPORTEUR : Madame Sophie CURDY, adjointe au Maire

Dans le cadre de la gestion durable des forêts relevant du régime forestier, l’Office National des Forêts (ONF) adresse chaque année à la collectivité propriétaire une proposition d’inscription des coupes au programme d’état d’assiette, correspondant aux prévisions d’aménagement en vigueur ou à des besoins techniques particuliers. Pour 2026, la commune de Mieussy doit se prononcer sur les parcelles concernées, définir la destination et préciser le mode de commercialisation des bois, conformément au Code Forestier (articles L2122-21, L214-5, D214-21-1) et aux instructions ministérielles. La présente délibération s’inscrit dans ce cadre réglementaire et intègre les recommandations de l’ONF, qui favorisent notamment la filière locale via des contrats d’approvisionnement en bois façonné, contribuant au maintien de l’activité industrielle régionale et à l’adaptation aux effets du changement climatique sur les forêts.

Madame Sophie CURDY informe le Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l’Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du régime forestier.

Après exposé et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal est à l’unanimité,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année **2026** présenté ci-après ;
- **PRECISE** pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l’ONF conformément à l’exposé ci-après ;
- **AUTORISE** l’ONF à désigner et commercialiser les bois issus de coupes sanitaires ou accidentelles en 2026, sous forme de bois façonné, afin d’adapter l’exploitation à l’urgence sanitaire et aux risques climatiques ;
- **DONNE** tous pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF²	Année décidée par le propriétaire³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
20	Rase	1100	5.5	2026	2026					X			Coupe préventive sanitaire	
1	IRR	726	10	2020	2031								Capital sur pied insuffisant	
6	IRR	342	6	2026	2035								Capital sur pied insuffisant	
4	IRR	550	5	2026	2031								Capital sur pied insuffisant	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l’offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS : (cf article L 214-5 du CF)**

- Raison sylvicole : peuplement non conforme (volume sur la parcelle insuffisant)

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RTR Régénération par trouées

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles 23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Gestion des produits accidentels ou sanitaires

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2026 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Dans les lots prévus en 2026 pour la vente sur pied à des particuliers, certains pourront présenter les risques suivants :

- Présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égale à 45 cm,
- Présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,
- Quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,
- Pente importante ou présence de blocs instables,
- Proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle),
- Autres risques excessifs : proximité de cours d'eau.

L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces bois, notamment des arbres dépérissants.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,



Régis FORESTIER



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀 L’an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s’est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																			
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 2 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Votants : 17 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL																																																																				
<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BOSSUT Xavier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MERCIER Daniel</td><td></td><td>✓</td></tr></table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier	✓		CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François	✓		GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel		✓	<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GILSON Nathalie</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JEAN Cyrille</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>VERKARRE Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>MAURE Nicolas</td><td></td><td>✓</td></tr></table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie		✓	DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille	✓		VERKARRE Sophie	✓		BERTHAUD Mélissa		✓	MAURE Nicolas		✓	<table><tr><th></th><th>Présent</th><th>Absent</th></tr><tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MONTFORT Nadine</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CUVILLIER Damien</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine		✓	BUCHARLES Christine	✓		DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien	✓	
	Présent	Absent																																																																		
FORESTIER Régis	✓																																																																			
BOSSUT Xavier	✓																																																																			
CURDY Sophie	✓																																																																			
GAUDIN Jean-François	✓																																																																			
GABARROU Christine	✓																																																																			
JANCART Didier	✓																																																																			
MERCIER Daniel		✓																																																																		
	Présent	Absent																																																																		
DUNAND Patrick	✓																																																																			
GILSON Nathalie		✓																																																																		
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																			
JEAN Cyrille	✓																																																																			
VERKARRE Sophie	✓																																																																			
BERTHAUD Mélissa		✓																																																																		
MAURE Nicolas		✓																																																																		
	Présent	Absent																																																																		
MOGEON Elise	✓																																																																			
MONTFORT Nadine		✓																																																																		
BUCHARLES Christine	✓																																																																			
DUVAL Peggy	✓																																																																			
CUVILLIER Damien	✓																																																																			
DELIBÉRATION N° 2025-07-11 Adoptée à l’unanimité FONCTION PUBLIQUE : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents																																																																				

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, adjoint au Maire

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que la commune de Mieussy s'engage sur une prochaine mise à jour de son Plan Local d'Urbanisme, et que de nombreuses régularisations foncières doivent être effectuées,
Considérant le prochain départ en retraite de l'agent en charge de la maintenance des bâtiments,
Considérant qu'il convient de promouvoir les agents inscrits sur liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par la voie de la promotion interne,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs de la mairie de Mieussy et notamment assurer le suivi et le respect des procédures en matière de marchés publics, en l'attente de consolider l'organisation des services et le périmètre des postes existants,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En outre, Monsieur le Maire précise que les employeurs territoriaux peuvent, en application de l'article L.332-23, 1° du Code général de la fonction publique, recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cet accroissement est d'une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Après exposé,

Le conseil municipal est invité à l'unanimité :

1. CRÉÉ à compter du 05/09/2025 :

- o Un emploi permanent de Chargé d'urbanisme et des affaires foncières à temps complet, de catégorie B ou C relevant des cadres d'emplois de rédacteurs, techniciens, adjoints administratifs, agents de maîtrise,
- o Un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet, de catégorie C, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- o Un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 32h12 hebdomadaires,

▪ **PRECISE** qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions de Chargé d'Urbanisme et des affaires foncières ainsi que d'agent technique polyvalent pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Si les agents sont recrutés sur le fondement de l'article L. 332-8, le recrutement pourra être justifié par le motif suivant : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté,

▪ **PRECISE** qu'en cas de recrutement d'un contractuel, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

2. CRÉÉ à compter du 05/09/2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emplois d'attaché territorial ou de rédacteur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A ou B. L'agent recruté assurera les fonctions de Chargé des affaires juridiques et des marchés publics à temps complet,

▪ **PRECISE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté par la voie d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois, et que l'agent recruté devra justifier d'une première expérience réussie en matière de gestion des marchés publics,

▪ **PRECISE** que la rémunération de l'agent recruté pour un besoin non permanent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement qui sera fixé suivant les diplômes détenus par l'agent et son expérience professionnelle.

3. INSCRIT au budget les crédits correspondants ;

4. AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 074-217401835-20250904-DEL2025_0711-DE

S²LO

5. **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette
effet à partir du 05/09/2025

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Peggy DUVAL



Régis FORESTIER



République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 4 SEPTEMBRE 2025 🌀

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5 dont 3 excusés

Pouvoirs : 3 Daniel **MERCIER** ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, **Nicolas MAURE** ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine **MONTFORT** ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES

Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD**, Nathalie **GILSON**,

Votants : 17

Secrétaire de séance : Peggy **DUVAL**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine		✓
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel		✓	MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2025-07-12	Ressources humaines : Mise à disposition de personnel sur le temps méridien avec l'association « Les Petits montagnards »
Adoptée à l'unanimité	

RAPPORTEUR : Xavier BOSSUT, adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-23 et suivants,

Vu les conventions de mise à disposition signées entre la Commune de Mieussy et l'Association « Les Petits Montagnards » pour la période du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026, concernant le personnel affecté à l'accompagnement des enfants durant le temps méridien et la restauration scolaire,

Considérant l'intérêt d'offrir aux enfants une prise en charge éducative et matérielle adaptée sur ce temps périscolaire,

Considérant que cette organisation nécessite la mise à disposition de personnel par l'association précitée selon les modalités convenues dans chacune des conventions individuelles,

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition par l'association « Les Petits Montagnards » des personnels suivants au profit de la Commune de Mieussy, chacun étant encadré par une convention individuelle précisant les missions, périodes, temps de travail et modalités de suivi :
- Madame Elisa DRZEWECKI

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 074-217401835-20250904-DEL2025_0712-DE



- Monsieur Kenzo CALVARUSO
- Madame Salwa KOUKI
- Madame Sandrine CATTELLIN
- Madame Elina KUNSTMANN
- Madame Fanny VIFFRAY
- Madame Océane LARROUY ARBOURAT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;
- **ACTE** que la gestion administrative, la rémunération et les charges sociales des agents restent à la charge de l'Association « Les Petits Montagnards », conformément à la convention ;
- **PRECISE** que la Commune remboursera à l'association, sur présentation d'une facture mensuelle, les charges salariales, patronales et les frais professionnels liés aux mises à disposition, selon le coût horaire prévu dans la convention.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,

Régis FORESTIER

République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5 dont 3 excusés

Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES

Absents : 2 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON,

Votants : 17

Secrétaire de séance : Peggy DUVAL

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa			
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas			

DELIBÉRATION N° 2025-07-13	TRAVAUX - Convention de servitude avec ENEDIS pour la réalisation
Adoptée à l'unanimité	d'un ouvrage électrique souterrain DECHAMP

RAPPORTEUR : Didier JANCART, adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de servitude proposée par la société ENEDIS (Convention CS06 – V09 2024, N° d'affaire RAC-25-2H5Y2G1NB5 195-74183-ER-PASSE C5-C4 84 KVA-MAIRIE), relative à la pose et à l'exploitation d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts sur le territoire de la commune de Mieussy,

Considérant que la commune de Mieussy a engagé le projet de construction d'une usine d'ultrafiltration à Dechamp, nécessitant de nouveaux raccordements électriques, et que c'est dans ce cadre que la présente convention de servitude est proposée,

Considérant l'intérêt pour la commune de permettre le passage et la maintenance de cet ouvrage de réseau électrique sur les parcelles communales concernées,

Considérant qu'il y a lieu d'instituer une servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation, l'exploitation, l'entretien et la réparation de ces ouvrages,

Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 074-217401835-20250904-DEL2025_0713-DE

S'LO

- **APPROUVE** la convention de servitude à consentir à la société E l'exploitation, l'entretien et la réparation d'ouvrages électriques souterrains, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces y afférentes et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les frais éventuels demeurent à la charge de la société ENEDIS, conformément aux dispositions de la convention ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'assurer le suivi de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL



Le Maire,

Régis FORESTIER



République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE MIEUSSY 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 SEPTEMBRE 2025																																																	
	L'an deux mille vingt-cinq, le 4 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 29 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																	
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 3 Daniel MERCIER ayant donné pouvoir à Sophie CURDY, Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT, Nadine MONTFORT ayant donné pouvoir à Christine BUCHARLES Absents : 2 Mélissa BERTHAUD, Nathalie GILSON, Votants : 17 Secrétaire de séance : Peggy DUVAL Absents : 5 dont 3 excusés																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Présent Absent</th> <th colspan="2">Présent Absent</th> <th colspan="2">Présent Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td>✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td>✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td>✓</td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td>✓</td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td>✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent		FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓	BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓	CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓	GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓	GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓	JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa				MERCIER Daniel		MAURE Nicolas	✓		
Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent																																														
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓																																													
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie		MONTFORT Nadine	✓																																													
CURDY Sophie	✓	DESEQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine	✓																																													
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓																																													
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓																																													
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa																																																
MERCIER Daniel		MAURE Nicolas	✓																																															

DELIBÉRATION N°2025-07-14	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Demandes de branchement au réseau public d'eau potable
Adoptée à l'unanimité	

RAPPORTEUR : Didier JANCART – Adjoint au Maire

Il est présenté au Conseil Municipal une nouvelle demande de branchement au réseau public de distribution d'eau potable.

Après exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal est invité à,

- **ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
 - Monsieur SOUZANET – 753 route de Matringes ;
- **ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
 - Monsieur PADDOX Sébastien – lotissement le Clos Lina – Les Vagnys ;
- **ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :
 - Madame KUENZI Tiphanie – Lotissement le Clos Lyna – Les Vagnys ;

Ainsi fait et délibéré le 4 septembre 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Peggy DUVAL




Le Maire,

Régis FORESTIER

